

Les Safer, fiche d'identité

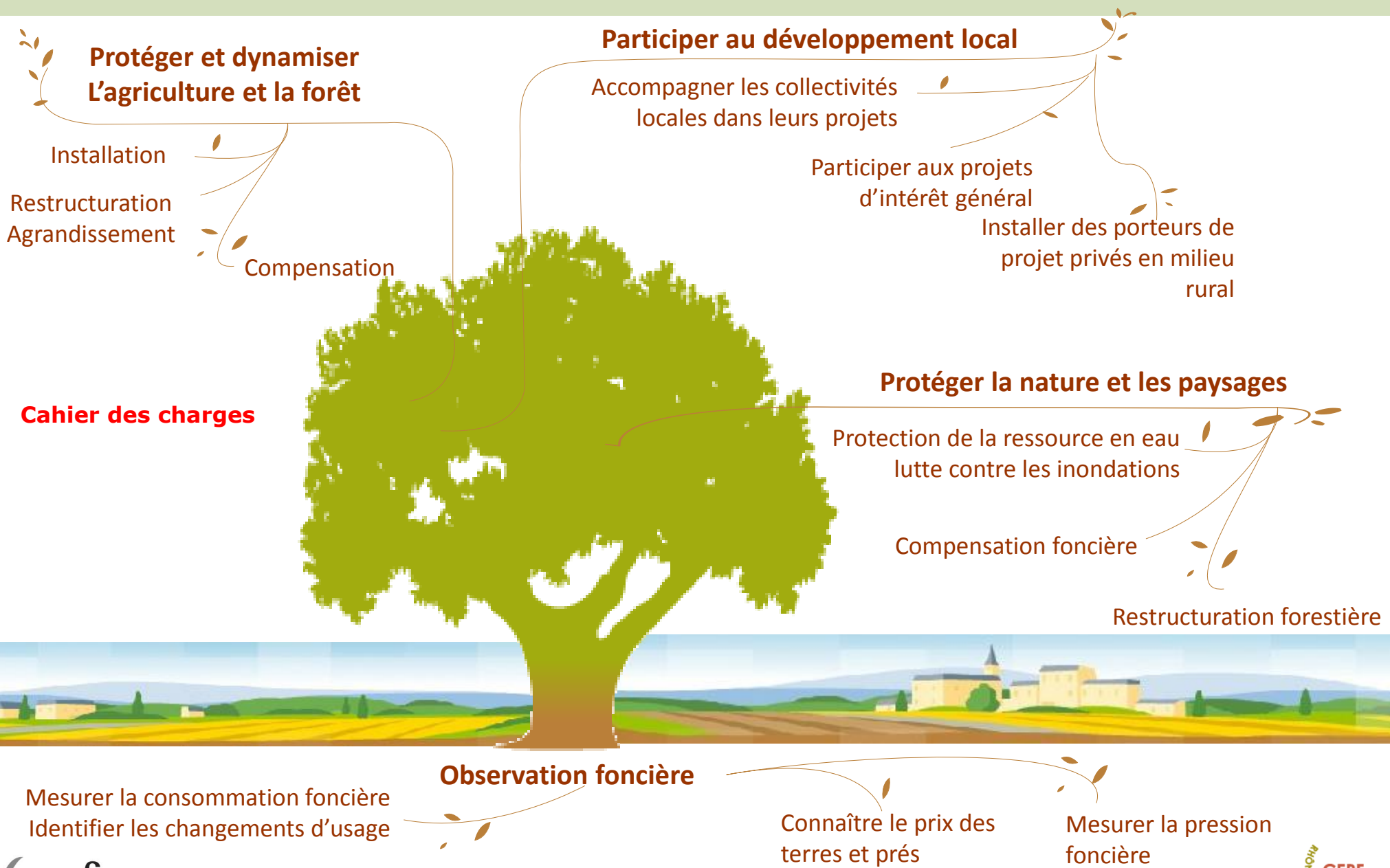
- ✓ Statut : Société Anonyme sans but lucratif
- ✓ Conseil d'administration :
 - 2/3 représentant la sphère agricole : FDSEA, JA, chambre d'agriculture, Centre d'Economie Rurale, Groupama, Crédit agricole, ASP, MSA
 - 1/3 représentant la sphère collectivité : Région, Département, association des maires
 - 1 représentant de la sphère environnement : CEN
- ✓ Tutelles : Ministère des finances (TPG), Ministère de l'agriculture (DRAAF)
- ✓ Moyens financiers et avantages fiscaux :
 - fonds propres + capacité d'emprunt
 - Subvention Etat (3 à 5% des charges de structure) soutien financier de la REGION
 - Exonération de droits (DMTO) liée à la souscription d'un cahier des charges.
- ✓ Dates clés :
 - LOA 1960 : création (missions exclusivement agricoles) + LOA 1962 : **droit de préemption**
 - LOA 1990 : concours technique aux collectivités locales
 - LOA 1999 : mise en œuvre du volet foncier de **la politique d'aménagement du territoire**, la préservation de l'**environnement** (8^{ème} objectif au DP environnement) et la transparence du marché foncier
 - Loi DTR 2005 : 9^{ème} objectif au DP (au nom du Département) dans le cadre de la protection des espaces agricoles et naturels périurbain

La SAFER Rhône Alpes est notifiée chaque année de la vente de 35.000 ha pour un total de 2Milliards d'€ environ

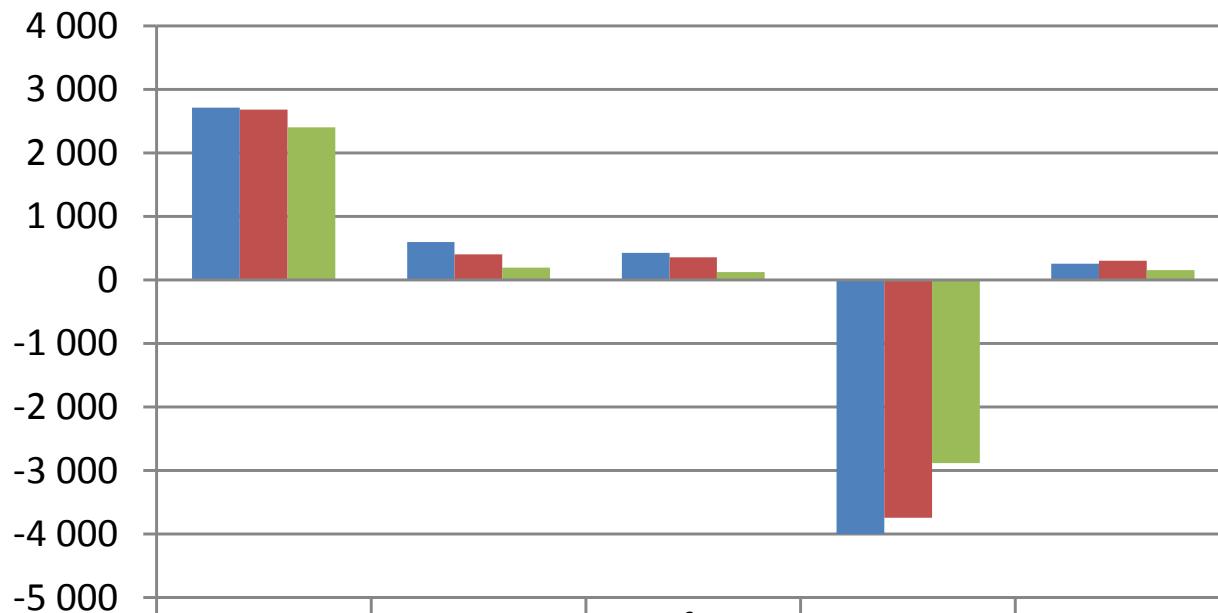
Elle en maîtrise autour de 7000 ha.

Le marché dit agricole étant seulement de 15.000. ha pour 208 M2 d'€

Les missions des Safer



Rhône Alpes



	Urbain	Autre urbain	Infra-structure	Agricole	Naturel
■ 1999-2003 ha/an	2 717	598	428	-4 000	258
■ 2004-2007 ha/an	2 681	402	358	-3 742	301
■ 2008-2012 ha/an	2 405	194	125	-2 880	155

Source : Safer RA d'après DGFIP

La consommation foncière masquée

Les terrains agricoles appréhendés par les particuliers lors de leur achat résidentiel

Sources :

- Marché foncier résidentiel notifié à la Safer car comportant des terrains agricoles (terres, prés...)

👉 **Bâti résidentiel notifié à la Safer en 2013 :**

- 3 880 ventes pour une surface de 3 000 ha, soit 7 700 m²/vente
 - Les objectifs de densité des Scot actuels sont de minimum 15 lgts/ha sur les zones (650 m²/lot)
- ⇒ 61% de ces surfaces sont des terrains agricoles
- ⇒ Hypothèse : 2500 m² est une surface de terrain raisonnable pour une maison en milieu rural
- ⇒ Conclusion : [3 000 ha notifiés – (2500 m² x 3 880 ventes = 2 017 ha)] x 61%
= 1230 ha de terrains agricoles sont appréhendés en 2013 par des particuliers lors de leurs achats résidentiels

La SAFER Rhône Alpes a mis en place ces dernières années une procédure proactive sur ce marché et réoriente annuellement autour de 700 ha de terre vers un usage professionnel agricole. La LOI d'avenir de l'Agriculture devrait nous permettre encore plus d'efficacité dans cette action.